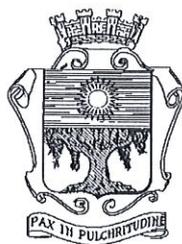


AR PREFECTURE

006-210600110-20210330-04-DE
Reçu le 07/04/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04 – BUDGET COMMUNAL – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Séance Publique Ordinaire du 30 MARS 2021
A 19 heures dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Jacqueline POTFER à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

QUORUM : 14
PRESENTS : 24
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 24 mars 2021

AR PREFECTURE

006-210600110-20210330-04-DE
Reçu le 07/04/2021



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

IV - BUDGET COMMUNAL – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances du 23 mars 2021,

La commune accorde chaque année aux associations qui ont fait la demande, après instruction de leurs dossiers et sous réserve que leurs activités poursuivent une mission d'intérêt public local ou une mission d'intérêt général, des subventions qui peuvent être attribuées sous diverses formes.

Il est rappelé qu'il n'existe néanmoins aucun droit à l'obtention ou au renouvellement d'une subvention au profit d'une association et que ces dernières restent facultatives, précaires et toujours conditionnelles. En outre, l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales stipule que « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

De plus, en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits de citoyens dans leurs relations avec les administrations, « l'autorité qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie..... ».

Il est donné lecture des propositions de subventions aux différentes associations au titre de l'année 2021, après vérification des comptes de celles-ci.

A) ASSOCIATIONS A CARACTERE LOCAL

1° - ASSOCIATIONS SPORTIVES

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2021
1 – A.S.B. Section Volley	1 000 €
2 – LA BOULE FERREE	1 000 €
3 – TUNA FISHING CLUB / P.P.A.L.	4 500 €
4 – UNION PLAISANCIERS BERLUGANS	1 600 €
5 – ANAO, L'AVENTURE SOUS MARINE	1 500 €
6 – YACHT CLUB	12 000 €
7 – LA PETANQUE BERLUGANE	1 000 €
8 – CLUB NAUTIQUE DE BEAULIEU	850 €
9 – KARATE SHOTOKAN	2 000 €



10 – BASKET AZUR CLUB DOLPHINS	22 500 €
11 – JUDO CLUB DE BEAULIEU	1 500 €
12 – TAEKWONDO BEAULIEU AVENIR	2 000 €
13 – TENNIS CLUB DE BEAULIEU	20 000 €
14 – COUNTRY	500 €
15 - BEAULIEU ENDURANCE COACHING	2 500 €
16 – ASS. SOUTIEN KEN VUAGNOUX SNOWBOARD	1 500 €
17 – YOLE BERLUGANE	1 000 €
18– CTT VILLEFRANCHE CORNICHE D’AZUR	1 000 €
19 – VSJB FOOTBALL CLUB	15 000 €
20 - VSJB ATHLETIC CLUB	10 000 €
21 – AS KRAVA MAGA BEAULIEU	500 €
TOTAL	103 450 €

2° - ASSOCIATIONS MILITAIRES

NOM DE L’ASSOCIATION	SUBVENTION 2021
22 – SOUVENIR FRANCAIS	550 €
23 – AMICALE DES SOUS OFFICIERS DE LA B.A. 943	200 €
24 – MEDAILLES MILITAIRES	400 €
25 – UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	550 €
26 – SOCIETE Des membres DE LA LEGION D’HONNEUR	500 €
27 – A.N.A.C.R.	500 €
TOTAL	2 700 €

3° - ASSOCIATIONS CULTURELLES

NOM DE L’ASSOCIATION	SUBVENTION 2021
28 – BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	2 000 €
29 - BEAULIEU HISTORIQUE	600 €
30 – POINT A LA LIGNE	550 €
31 – ASSOCIATION BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE	50 000 €
32 – ANIMATEURS BERLUGANS	1 600 €
33 – BRIDGE CLUB LA ROTONDE	300 €
34 – LO PEOHL	9 000 €
35 – ASSOCIATION THEATRE A BEAULIEU	500 €
TOTAL	64 550 €

4° - ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL ET/OU EDUCATIF

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2021
36 – ESPACE MONDE	-
37 – ASSOCIATION OCCE Coopérative école mixte	500 €
38 – CLUB DE L'OLIVAIE	2 000 €
39 – CROIX ROUGE FRANCAISE	2 500 €
40 – RESTO DU CŒUR	500 €
41 – SCOUTS DE FRANCE – GROUPE MONT-ALBAN	400 €
42 – UPE SOPHROLOGIE	500 €
43 – SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (S.N.S.M.)	1 000 €
44 – EHPAD ASS. RESIDENTS ET AMIS	1 500 €
TOTAL	8 900 €

5° – ASSOCIATIONS A BUT SANTE

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2021
45 – LIGUE CONTRE LE CANCER	200 €
46 – PARALYSES DE FRANCE	200 €
TOTAL	400 €

6° - ASSOCIATIONS PARA-MUNICIPALES

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2021
47 – C.D.O.S. PERSONNEL COMMUNAL	5 000 €
TOTAL	5 000 €

	SUBVENTION 2021
TOTAL GENERAL	185 000 €

Il est noté que M. Didier ALEXANDRE, du fait que son cabinet d'expertise comptable a été missionné par plusieurs associations, est sorti au moment du vote.

Les élus suivants n'ont pas pris part au débat et au vote pour les associations dont ils sont membres et assurent des fonctions au sein d'un Conseil d'administration et/ou d'un bureau :

AR PREFECTURE

006-210600110-20210330-04-DE
Reçu le 07/04/2021



- M. Roger ROUX – Club de l’Olivaie
- M. Grégory PETITJEAN – Beaulieu Endurance Coaching
- M. Guy PUJALTE – Yole Berlugane – Union des Plaisanciers Berlugans
- M. Michel CECCONI – Union des Plaisanciers Berlugans
- M. André RIOLI – La Pétanque Berlugane
- Mme Evelyne BOICHOT – Club de l’Olivaie
- Mme Carolle LEBRUN – Yole Berlugane
- Mme Charlotte MARC - UPE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L’UNANIMITE,

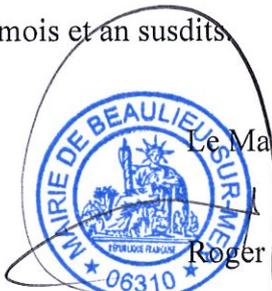
- ATTRIBUE la subvention annuelle aux associations figurant dans les tableaux ci-dessus,
- DIT que les montants correspondants seront prélevés à l’article 6574 du budget primitif 2021,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l’exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l’Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.

AR PREFECTURE

006-210600110-20210330-04-DE
Reçu le 07/04/2021

